



Heriter d'une maison construite sur un terrain en bien propre

Par mazaher, le 08/07/2015 à 05:12

Bonjour;

Je suis une femme mariée sans contrat de mariage je possède un terrain au Maroc à mon nom acquis avant le mariage. Mon mari m'a versé de son compte en France l'argent sur un compte au Maroc qui est à mon nom pour construire une maison sur ce terrain, nous sommes tous les deux Français et nous vivons en France. Nous n'avons pas d'enfants par contre mon mari a deux enfants d'un premier mariage.

Ma question à son décès est ce que ses enfants peuvent demander à hériter ou demander un droit de récompense? sachant que la seule preuve qu'ils peuvent apporter c'est l'opération de virement de l'argent sur mon compte au Maroc;

Je vous remercie de l'intérêt que vous pouvez porter à ma demande.

bien à vous